



Nations Unies

Assemblée générale

CPSD/444

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Quatrième Commission

Soixante-quatrième session

24^e séance – matin

LA QUATRIÈME COMMISSION CONCLUT SON DÉBAT SUR LES PRATIQUES ISRAËLIENNES EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME

La délégation israélienne dénonce ce qu'elle estime être un parti pris à son égard

La Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) a achevé ce matin son débat général relatif aux pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, dans le cadre d'une réunion au cours de laquelle la délégation d'Israël a dénoncé ce qu'elle considère comme un parti pris en sa défaveur. La plupart des intervenants ont appelé Israël à mettre un terme à l'occupation des territoires palestiniens et du Golan syrien.

La séance a été marquée par l'intervention de la délégation israélienne qui a affirmé l'engagement de son pays en faveur de l'idéal des droits de l'homme. Mais, a-t-elle estimé, le rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (A/64/339), débattu ce jour, n'est pas et n'a jamais été consacré à l'avancement des droits de l'homme. Il « s'inscrit plutôt dans le cadre d'une campagne systématique et calculée, destinée à dénigrer Israël et le droit de ses citoyens à vivre dans la paix et la sécurité », a accusé le représentant israélien. Il en a donné pour exemple « le fait que le rapport ne mentionne même pas le fait que plus de 8 600 roquettes aient été tirées depuis la bande de Gaza contre Israël depuis 2001 », la grande majorité l'ayant été depuis le retrait israélien de ce territoire en 2005. Et en évoquant l'opération contre la bande de Gaza, les auteurs du rapport « font comme si cette offensive avait été lancée sans aucune raison », a-t-il observé. La délégation israélienne a souligné en revanche ce qu'elle estime être de « nombreuses évolutions positives récemment survenues en Cisjordanie, grâce à la levée de la majeure partie des barrages de l'armée israélienne ».

Faisant valoir leur droit de réponse, le représentant de la Syrie et l'Observateur de la Palestine ont contesté ces affirmations. La délégation de la République arabe syrienne a déclaré que les revendications israéliennes en matière de droits de l'homme sont des « allégations creuses » contredites par les constats faits sur le terrain par des observateurs impartiaux. La Mission d'observation permanente de la Palestine a, quant à elle, rappelé qu'Israël n'avait jamais reconnu aucun rapport produit par des organisations du système des Nations Unies. Elle a constaté que beaucoup de droits dont jouissent les citoyens juifs israéliens sont refusés aux Palestiniens. Déplorant que l'impunité soit une véritable institution en Israël, le représentant palestinien a constaté qu'Israël s'entêtait dans ses pratiques, alors même que ses alliés les plus proches l'appellent à y mettre un terme.

Les délégations suivantes se sont exprimées dans le cadre de ce débat: Égypte au nom du Mouvement des non-alignés, Israël, République islamique d'Iran, Venezuela, Bangladesh, Jordanie, Liban, Tanzanie, Tunisie, Ouganda, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Bahreïn, Jamahiriya arabe libyenne. La Syrie et la Mission d'observation permanente de la Palestine ont usé de leur droit de réponse.

La Quatrième Commission se réunira, jeudi, le 19 novembre à 10h, dans le cadre d'une séance où elle adoptera les résolutions à soumettre à l'attention de l'Assemblée générale, qui sont notamment relatives à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA); aux pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme dans les territoires occupés; à l'utilisation pacifique de l'espace. La Commission adoptera aussi son projet de programme de travail pour sa soixante-cinquième session de 2010.

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ENQUÊTER SUR LES PRATIQUES ISRAËLIENNES AFFECTANT LES DROITS DE L'HOMME DU PEUPLE PALESTINIEN ET DES AUTRES ARABES DES TERRITOIRES OCCUPÉES ([A/64/339](#), [A/64/340](#), [A/64/332](#) ET [A/64/354](#))

Débat général

S'exprimant au nom du Mouvement des pays non alignés, M. MAGED ABDELAZIZ (Égypte) a expliqué que comme l'indiquait le rapport du Comité spécial sur les pratiques israéliennes, la situation dans les territoires occupés se dégrade. Cette constatation a été corroborée par d'autres rapports publiés cette année, notamment le rapport Goldstone, qui découle du mandat de la Mission d'établissement des faits sur le conflit de Gaza, a dit le représentant. Il a ajouté que le rapport du juge Goldstone contient des conclusions et des recommandations sur les suites à donner au conflit dans la bande de Gaza. Les résolutions contenues dans le rapport Goldstone visent à faire justice au peuple de Gaza et exigent que des comptes soient rendus en ce qui concerne les opérations menées par Israël dans la bande de Gaza en décembre 2008, a-t-il poursuivi. Toutes ces mesures constituent un pas dans la bonne direction, a souligné le représentant de l'Égypte, au nom du Mouvement des non-alignés.

Concernant la situation dans le Territoire palestinien occupé, M. Maged Abdelaziz a indiqué que la situation s'est extrêmement dégradée au cours de la dernière année, notamment à Jérusalem-Est. Des centaines d'enfants ont été blessés, déplacés, privés de logis et privés d'accès aux services de base, et les dégâts se poursuivent à un rythme alarmant, a-t-il expliqué. Il a dénoncé la colonisation illégale des terres palestiniennes à laquelle se livre Israël, la destruction de ces terres, et l'expropriation et la détention arbitraire de milliers de civils palestiniens. Le Mouvement des non-alignés appelle à la cessation immédiate des pratiques illicites israéliennes, a déclaré le représentant égyptien.

Il a également expliqué que pendant plus de quatre décennies, Israël « puissance occupante » a bafoué le droit international et que son comportement a eu une incidence sur les efforts de paix au Moyen-Orient et sur les droits des Palestiniens. « La puissance occupante bafoue les droits de l'homme fondamentaux de la population civile palestinienne », a souligné, M. Abdelaziz. « La puissance occupante » continue à installer des centaines de points de contrôle, restreignant ainsi le mouvement des personnes et des marchandises, et isolant Jérusalem-Est du reste de la Cisjordanie, a-t-il déploré. Le représentant a conclu son propos en demandant la création de deux États sur la base des frontières de 1967.

M. AMIR WEISSBROD (Israël) a réaffirmé l'importance que son pays attachait à la question des droits de l'homme. Bien que le Proche-Orient soit affecté négativement par des terroristes qui rejettent et attaquent les droits humains les plus fondamentaux, Israël demeure engagé en faveur des idéaux les plus élevés en matière de droits de l'homme, a-t-il souligné. M. Weissbrod a noté toutefois que le rapport du Comité spécial débattu ce jour n'était pas et n'avait jamais été consacré à l'avancement des droits de l'homme. Il « s'inscrit plutôt dans le cadre d'une campagne systématique et calculée, destinée à dénigrer Israël et le droit de ses citoyens à vivre dans la paix et la sécurité », a accusé M. Amir Weissbrod. Pour le représentant israélien, « l'objectif du Comité est de dénier aux citoyens israéliens les mêmes droits qu'il prétend chérir pour d'autres ».

Le représentant a noté que la démarche du Comité était illustrée par son rapport. Il en a donné pour exemple le fait que ce document ne mentionne même pas que plus de 8 600 roquettes avaient été tirées depuis la bande de Gaza contre des localités israéliennes depuis 2001, la grande majorité l'ayant été depuis le retrait israélien de ce territoire en 2005. Et en évoquant, l'opération « Plomb durci », les auteurs du rapport font comme si cette offensive avait été lancée sans aucune raison valable, a-t-il observé. De même, « le Comité ignore totalement le réarmement actuel de l'organisation terroriste Hamas à Gaza » qui met en danger aussi bien les civils israéliens que palestiniens. Il en a cité pour preuve l'arraisonnement d'un navire iranien chargé d'une cargaison d'armes à destination de Gaza.

En dépit des omissions délibérées du rapport, l'année passée a vu de nombreuses évolutions positives en Cisjordanie, a affirmé M. Weissbrod, notant que « celles-ci avaient été relevées par le Quatuor et d'autres instances pertinentes favorables à la paix ». Il a indiqué que la croissance de l'économie palestinienne « avait dépassé les 7% » grâce à la levée de la plupart des barrages notamment. Israël a pris d'autres mesures similaires, en dépit du fait que celles-ci lui font prendre d'énormes risques en matière de sécurité, a-t-il dit.

En conclusion, il a assuré que son pays était engagé en faveur de la recherche d'un accord de paix permanent au conflit israélo-palestinien, susceptible de permettre aux deux peuples de vivre dans la paix, la sécurité et la dignité. « Des organes tels que le Comité spécial et ses rapports biaisés ne vont pas dans ce sens », a-t-il estimé.

M. AMIR HOSSEIN HOSSEINI (République islamique d'Iran) a débuté son propos en mentionnant le rapport du juge Goldstone qui découle de la Mission d'établissement des faits sur le conflit de Gaza. Ce rapport examine les pratiques du régime israélien, a-t-il ajouté. La Commission d'enquête du Secrétaire général et la Mission d'enquête doivent être considérées comme un premier pas dans la bonne direction, a poursuivi le représentant. L'Iran est convaincu que les conclusions contenues dans le rapport Goldstone devraient être une base de travail sur la question israélo-palestinienne, a-t-il dit. Le représentant a souhaité que soit mis un terme à plus de six décennies d'occupation afin de permettre au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination.

Le représentant a déploré que la situation humanitaire dans les territoires occupés se détériore année après année. L'Iran condamne les violations des droits de l'homme commises par Israël, a-t-il poursuivi. Les attaques délibérées contre plusieurs écoles de l'UNRWA, les punitions et châtiments collectifs infligés aux Palestiniens, notamment avec la fermeture des frontières de Gaza, sont contraires aux principes du droit humanitaire international, a dit le représentant. Il a déploré que les colonies de peuplement continuent à s'élargir en Cisjordanie et que les détentions arbitraires de Palestiniens se poursuivent. Le représentant a rappelé l'importance vitale du droit à l'autodétermination du peuple palestinien. À cet effet, a-t-il dit, nous appuyons les conclusions rendues par le Comité spécial et exhortons Israël à cesser la construction illégale du mur de séparation en Cisjordanie. Ce mur, a-t-il ajouté, a des conséquences dramatiques sur le peuple palestinien et constitue une menace à sa survie et à son

existence.

Revenant sur le discours prononcé par le représentant d'Israël, M. Hosseini a dénoncé la pratique israélienne de vouloir détourner l'attention qui doit être portée sur des questions qui sont réelles, comme les violations des droits de l'homme perpétrées par Israël. Menant une politique criminelle, Israël ne devrait pas se dire « défenseur des droits de l'homme et de la démocratie », a jugé le représentant. Tous les pays présents ici connaissent bien les pratiques israéliennes, a-t-il ajouté. Enfin, le représentant a mis en avant les mesures efficaces que « devraient prendre les Nations Unies contre le régime usurpateur israélien ».

Mme MARIA WALESKA VIVAS-MENDOZA (Venezuela) a indiqué que sa délégation reconnaissait l'excellent travail du Comité spécial en dépit des obstacles mis par Israël à l'accomplissement de sa mission. Elle a salué l'adoption de la résolution 64/10 de l'Assemblée générale, relative au suivi du rapport de la Mission d'enquête des Nations Unies à la suite du conflit de Gaza. Elle a noté que depuis l'établissement du Comité spécial, le drame humain qui accompagne le conflit arabo-israélien n'avait fait que s'aggraver. La représentante a évoqué en détail la situation critique vécue par les habitants de la bande de Gaza.

La délégation vénézuélienne est très préoccupée par l'absence de progrès sensible dans le processus de paix, a dit Mme Vivas-Mendoza. Le Gouvernement israélien a poursuivi sa politique systématique d'agression et de harcèlement contre le peuple palestinien, a-t-elle regretté. Déplorant la poursuite de la colonisation et l'augmentation des obstacles mis à la liberté de mouvement de la population palestinienne, elle a souligné que « l'impunité répétée d'Israël constituait l'obstacle principal à la paix et à la résolution de l'un des conflits les plus critiques de l'ordre du jour international ». Elle a rappelé en conclusion que le Venezuela avait appelé le Conseil de sécurité à se pencher sur le fait qu'Israël ne respectait pas les résolutions du Conseil, avant d'apporter l'appui du Venezuela aux recommandations du Comité spécial.

Mme SHARKE CHAMAN KHAN (Bangladesh) a mis en avant le rapport du Comité spécial sur les « pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés ». Le Bangladesh est préoccupé par les violations des droits de l'homme commises dans le territoire de Gaza, notamment les violations commises entre décembre 2008 et janvier 2009, a-t-elle dit. Elle a expliqué que son pays appuie les conclusions et les recommandations contenues dans le rapport du Comité spécial. Elle a également mentionné les conclusions contenues dans le rapport Goldstone qui illustre et corrobore les constats faits sur la situation qui prévaut dans les territoires occupés. La représentante a déploré que la construction du mur de séparation se poursuive et ce, malgré le tracé des lignes de 1949. Les restrictions de circulation, les impôts injustes, la restriction de l'accès au centre de la ville de Jérusalem-Est, aux points d'eau, aux emplois et à d'autres services constituent une violation des droits de l'homme, a-t-elle cité, expliquant que c'était également une source de préoccupation pour le Bangladesh. Elle a rappelé que le Bangladesh condamnait les humiliations à l'encontre des femmes et des filles, notamment aux points de contrôle imposés par l'armée israélienne. Enfin, exprimant la préoccupation de son pays envers les pratiques israéliennes, la représentante a souhaité que la Feuille de route élaborée par le Quatuor soit appliquée et qu'Israël se retire des territoires occupés.

M.ADI KHAIR (Jordanie) a appelé Israël à accepter les recommandations du rapport du Comité spécial. Ce document souligne que la situation dans la bande de Gaza est devenue une véritable tragédie, ce territoire étant de fait transformé en une grande prison, a-t-il ajouté. Il a appelé à la fin du blocus de Gaza et a exigé que la reconstruction puisse enfin y commencer. Il ne s'agit pas d'une question caritative, a-t-il observé. Pour assurer la crédibilité du processus de paix, Israël devrait mettre un terme à un certain nombre de pratiques, a-t-il dit, en particulier en éliminant tous les points de contrôle.

Dénonçant la poursuite de la colonisation, pratiquée sous couvert de « croissance naturelle », il s'est inquiété des projets qu'a Israël de construire plusieurs centaines d'unités de logement dans les dix prochaines années sur les terres palestiniennes. La Jordanie souligne la nécessité de mettre un terme à toutes les activités de colonisation, y compris à la pseudo-« croissance naturelle », celles-ci étant contraires à la recherche de la paix.

Cinq ans après l'avis rendu par la Cour internationale de Justice au sujet de la construction du mur de séparation, Israël continue de l'édifier alors qu'il est contraire au droit international, a observé le représentant et alors qu'il constitue un obstacle à la création d'un État palestinien viable. Le représentant de la Jordanie a dénoncé la situation à Jérusalem, soulignant que toutes les mesures prises dans cette ville par Israël étaient illégales. Pour la Jordanie, la protection de la ville est une priorité absolue, et il y a une « ligne rouge » à ne pas franchir, car il s'agit d'une ville sainte, aussi bien pour les musulmans que pour les juifs. La paix ne peut être réalisée sans la solution de deux États, a-t-il conclu.

M. MADJI RAMADAN (Liban) a appuyé les conclusions du rapport sur les pratiques israéliennes rendu par le Comité spécial et les recommandations contenues dans ce rapport. Il est, a-t-il dit, inacceptable de démolir les logements palestiniens à Jérusalem-Est. « Les soldats israéliens doivent se sentir puissants, puisqu'il n'y a pas de limite à leurs actes et qu'ils peuvent faire tout ce qu'ils veulent », a regretté le représentant. Il a étayé son propos en expliquant que dans le contexte actuel, un soldat israélien peut détruire des maisons, des hôpitaux, des écoles, arrêter des Arabes pour des périodes illimitées, et notamment des mineurs, comme ce fut le cas récemment avec un enfant syrien âgé de deux ans. Israël jouit d'une impunité sans limite, a déploré le représentant.

Il a par ailleurs mis l'accent sur le rapport Goldstone. Le Liban condamne la poursuite du blocus économique israélien contre la bande de Gaza et exige qu'Israël rouvre tous les points de passage, conformément au droit humanitaire international, a-t-il dit. Israël, a-t-il poursuivi, doit mettre fin à ses campagnes d'implantation de colonies de peuplement et doit cesser de démolir les maisons palestiniennes. M. Ramadan a dénoncé les mesures prises par Israël, telles que sa décision illégale du 14 décembre 1981 visant à modifier le statut légal du Golan syrien occupé. Cette mesure est nulle et non avenue, a-t-il dit. Le Liban condamne les pratiques israéliennes et réaffirme que toutes les mesures et les actions israéliennes, notamment l'occupation illégale du Golan syrien depuis 1967, constituent une violation flagrante du droit international, a conclu le représentant.

Mme DORA MSECHU (République-Unie de Tanzanie) a exprimé la préoccupation de sa délégation face à la situation dans le territoire palestinien occupé en raison de la poursuite des activités illégales d'Israël. Elle a appelé ce pays à répondre à ces préoccupations afin de « créer un espace et la souplesse qui est tellement nécessaire de la part des deux parties pour permettre la reprise des négociations de paix ». Elle a aussi rappelé le droit des civils israéliens à vivre en paix. Elle a enfin appelé le Conseil de sécurité à faire face à ses responsabilités en prenant les initiatives nécessaires pour assurer la reprise du processus de paix.

M. GHAZI JOMAA (Tunisie) a mis en avant le rapport rendu par le Comité spécial et a rappelé les préoccupations de son pays concernant les conclusions contenues dans ce rapport. Ce rapport contient de nouveaux renseignements sur la poursuite de l'agression israélienne contre le peuple palestinien, notamment sur la dégradation des conditions de vie de ce peuple, a-t-il dit. M. Jomaa a estimé que si les négociations de paix ne reprenaient pas, la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés allait continuer à se dégrader. Le rapport mentionne les différentes attaques israéliennes contre le peuple palestinien et les autres arabes des territoires occupés, a-t-il ajouté. Il a expliqué que le droit à la vie, à l'éducation, au travail, et à la libre circulation sont des principes de base et des droits fondamentaux. Les pratiques israéliennes qui consistent à poursuivre les colonies de peuplement et la construction du mur de

séparation vont à l'encontre du droit international, a dit le représentant. Il a demandé à la communauté internationale de contraindre Israël à respecter ses obligations, notamment celles contenues dans la Feuille de route du Quatuor. Israël doit répondre aux appels répétés du Quatuor et cesser ses activités de peuplement qui compromettent la reprise des négociations, a-t-il ajouté. Il faut mettre un terme aux souffrances du peuple palestinien et permettre à ce peuple de jouir de son droit à l'autodétermination, a souhaité le représentant. Il a estimé que cette étape était un préalable à toutes reprises des négociations et permettra d'assurer la paix et la sécurité à tous les peuples de la région du Moyen-Orient.

M. BENEDICT LAWRENCE LUKWIYA (Ouganda) a réitéré le plein soutien de sa délégation aux travaux du Comité spécial, soulignant le caractère effrayant de la tragédie humaine qui a lieu dans le Territoire palestinien occupé. Il a appelé Israël à prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter la liberté de mouvement de la population palestinienne, ainsi que celle des biens et des organisations humanitaires. Il a félicité l'UNRWA pour le rôle important que joue cet Office des Nations Unies. Il a rappelé la solidarité de son pays avec le peuple palestinien et s'est félicité de l'engagement de plusieurs pays et organisations en faveur de la recherche de la paix au Proche-Orient.

M. CHOL MIN KIM (République populaire démocratique de Corée) a déploré que la question du Moyen-Orient et plus précisément la question palestinienne, demeure non résolue après plusieurs décennies. Malgré un certain nombre de mesures prises par la communauté internationale pour résoudre la question du Proche-Orient, ces dernières n'ont pas été suivies d'effets, a expliqué le représentant. Il a jugé que les États-Unis tolèrent et même encouragent l'occupation israélienne et la violation des droits de l'homme dans les territoires arabes occupés.

Un grand nombre de civils palestiniens, notamment des femmes et des enfants, ont été tués par les raids militaires israéliens et cela constitue de toute évidence une provocation à l'encontre du processus de paix au Moyen-Orient, a estimé le représentant. La République populaire démocratique de Corée appelle à un règlement immédiat et juste de la question du Moyen-Orient, a-t-il dit. Il est nécessaire de créer sans plus attendre un État palestinien indépendant et viable avec Jérusalem-Est pour capitale, a appelé de ses vœux, M. Kim. Il a conclu son propos en saluant le travail réalisé depuis six décennies par l'Office de secours et des travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

M. KHALID MOHAMMED OSMAN SIDAHMED (Soudan) a noté que le rapport du Comité spécial confirmait d'autres études et enquêtes qui l'ont précédé, notamment les rapports Falk et Goldstone. Celui dont la Quatrième Commission est saisi aujourd'hui rappelle l'étendue des destructions, les victimes par milliers, le blocus de la bande de Gaza, la colonisation de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est, tous perpétrés par Israël, afin de bloquer la création d'un État palestinien indépendant, a-t-il ajouté. Après avoir évoqué la construction du mur de séparation, le représentant du Soudan a noté que plusieurs droits fondamentaux étaient refusés aux Palestiniens. Il a aussi rappelé le non-respect d'un certain nombre de résolutions par Israël et a indiqué en conclusion que sa délégation appuyait les recommandations du rapport du Comité spécial. Il a enfin appelé Israël à se retirer des territoires occupés.

M. FAISAL AL ZAYANI (Bahreïn) a exprimé la gratitude de son pays pour le rapport rendu par le Comité spécial sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme dans les territoires occupés. Il a déploré que les Palestiniens ne jouissent toujours pas de leurs droits de l'homme fondamentaux. La détérioration de la situation dans les territoires occupés depuis 1967 découle de la poursuite par la puissance occupante de l'implantation de colonies de peuplement et de la construction du mur de séparation en Cisjordanie. Il a cité les destructions des maisons par Israël, comme un exemple de violation par Israël des droits du peuple palestinien. Les colonies de peuplement sont une violation du droit international, a insisté le représentant. Par ailleurs, M. Zayani a rappelé que la construction du mur de séparation était contraire à l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice (CIJ). Il a exhorté

Israël à se conformer au droit international. Concluant son propos, le représentant a mis en avant le rapport Goldstone, qui a été débattu par l'Assemblée générale de manière exhaustive et qui cite et énumère un certain nombre de violations qui ont été commises par Israël et sont considérées comme des crimes contre l'humanité.

M. AHMED GEBREEL (Jamahiriya arabe libyenne) a souligné que l'occupation était à la racine de l'instabilité au Moyen-Orient. Renonçant à citer toutes les violations mentionnées par les intervenants de la matinée, le représentant a souhaité demander à la délégation israélienne s'il restait une seule loi du droit international qui n'ait pas été violée par ce pays. Reconnaisant qu'il n'attendait pas de réponse de la partie israélienne, il a indiqué qu'il s'adressait à tous les États Membres pour qu'ils disent à Israël que ses pratiques n'étaient plus acceptées. Il a constaté que dix mois après l'adoption de la Résolution 10/60, la situation ne s'était en rien améliorée. « Pour rendre justice au peuple palestinien, nous devons l'appuyer dans sa lutte », a-t-il conclu.

Droits de réponse

Le représentant de la République arabe syrienne a exercé son droit de réponse. Il a estimé que les revendications israéliennes en matière de droits de l'homme n'avaient aucun sens: il s'agit d'allégations creuses contredites par le rapport Goldstone, qu'Israël a rejetées, a-t-il observé. Si Israël respecte les droits de l'homme, pourquoi n'autorise-t-il pas le Comité spécial à se rendre dans les territoires occupés, s'est-il interrogé. Le représentant syrien a constaté que le représentant de la puissance occupante faisait fi de la volonté de la communauté internationale en refusant les conclusions du Comité spécial, instance créée par la communauté internationale et qui la représente. Chaque fois qu'une institution critique Israël, ce pays rejette la critique, a-t-il dit. Appelant la délégation israélienne à se pencher sur l'histoire, il a rappelé que si Israël évoquait des tirs de roquettes depuis 2001, l'occupation, elle, durait depuis 1967, le Hamas lui-même n'ayant été créé que vingt ans plus tard. Le représentant syrien a constaté que son homologue israélien n'avait rien dit de la campagne de colonisation israélienne, qu'il a qualifiée de « démentielle ».

L'Observateur permanent de la Palestine a estimé qu'Israël détenait le record des pays bafouant les droits de l'homme et les résolutions des Nations Unies. Il a constaté que beaucoup de droits dont jouissaient les citoyens juifs israéliens étaient refusés aux Palestiniens, y compris ceux donnant droit à des services de base. Cette attitude d'Israël provient de son impunité, qui est une véritable institution, a-t-il dit. « Je ne vois pas comment on peut appeler Israël une démocratie alors que la ségrégation y est gravée dans le marbre », a dit l'Observateur permanent de la Palestine. Israël refuse aux Palestiniens d'avoir recours aux institutions internationales chargées du respect du droit, a-t-il ajouté. Israël s'entête dans ses pratiques, alors même que ses alliés les plus proches l'appellent à y mettre un terme, a-t-il constaté. Israël n'a jamais reconnu aucun rapport produit par des agences ou entités de l'Organisation des Nations Unies, a-t-il affirmé. S'agissant du retrait de Gaza, le fait d'en parler n'en fait pas une réalité dans la mesure où le retrait israélien ne signifie pas pour autant une fin de l'occupation, a-t-il expliqué. En réalité, il s'agissait pour Israël d'imposer un siège inhumain à 1,7 million de Palestiniens de Gaza, a-t-il accusé. Il a dénoncé les pratiques brutales israéliennes subies par les Palestiniens en 42 ans d'occupation, s'étonnant qu'une puissance dotée de l'arme nucléaire puisse prétendre se sentir menacée.

* *** *